

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
QUI S'EST TENUE EN SEANCE ORDINAIRE LE 26 MARS 2010
A LA MAIRIE DE WATTWILLER
SOUS LA PRESIDENCE DE M. Jacques MULLER, Maire**

Et en présence de

MM., Noëlle TITTEL, Claude BURGER, Pierre TETTAMANZI, Bernard WETTERER
Pierre BARMES, adjoints
Oliver ROGEON, Anne SCHMITT, CMD
Régine JUTKOWIAK, Eric GIGNET, Claudine POUPELLE, Anne BRIAND
Jean-Claude PELKA, Marie-Roselyne MULLER, Albert SCHROEDER

Absents excusés

Jean-Pierre JOSTE qui donne procuration à Anne SCHMITT
Hubert MENET qui donne procuration à Noëlle TITTEL
Jean-Joseph FELTZ qui donne procuration à Eric GIGNET

Absent non excusé

Thomas SCHAAD

Secrétaire de séance : Gérard KERN

Auditeurs : 3

M. le Maire ouvre la séance à 20h30 en indiquant que le retard s'explique par les débats du jury de l'opération « QUARTIER INNOVANT » qui n'a pas pu rendre sa décision et qui se réunira une nouvelle fois le lundi 29 mars 2010 à 18h.

1. – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 MARS 2010

Le procès verbal de la réunion du 9 mars 2010 est adopté à l'unanimité.

2. – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE – EXERCICE 2009

M. Claude BURGER, 2^{ème} adjoint, présente le compte administratif de la Commune pour l'exercice 2009, qui se récapitule comme suit :

DEPENSES	<u>1 402 417,99 €</u>
Dépenses de fonctionnement	925 460,01 €
Dépenses d'investissement	476 957,98 €
RECETTES	<u>2 203 817,34 €</u>
Recettes de fonctionnement	1 609 120,82 €
Recettes d'investissement	594 696,52 €

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE	801 399,35 €
-----------------------------------	---------------------

La section d'investissement présente un excédent de 117 738,54 €; par contre, l'état des restes à réaliser à reprendre au budget 2009 affiche un déficit de 631 500,- €, et il y a lieu de prévoir une affectation d'un montant total de 513 761,46 € à titre de besoin de financement, prélevé sur l'excédent de fonctionnement.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26.3.2010

Les chiffres anormalement élevés dégagés au niveau de l'excédent de clôture ainsi que sur les états de restes à réaliser s'expliquent par le fait que les importantes opérations d'investissement engagées en 2009 (notamment la réhabilitation de la toiture de l'église), financées intégralement par des subventions et l'autofinancement, sont inscrites dans leur globalité au budget mais ne sont que partiellement exécutées, situation financière confirmée par un état de trésorerie du percepteur particulièrement élevé.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Claude BURGER, adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2009 dressé par M. Jacques MULLER, Maire (*qui ne participe pas au vote*) après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives successives de l'exercice considéré, par 17 voix (dont 3 procurations)

1- lui donne acte de la présentation faite au compte administratif

2- reconnaît la sincérité des restes à réaliser s'élevant à :

Dépenses d'investissement	=	998 400,- €
Recettes d'investissement	=	366 900,- €

3- arrête le résultat définitif tel que résumé ci-dessus

4- approuve ledit compte de l'exercice 2009

3. - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE – EXERCICE 2009

M. Claude BURGER donne connaissance des résultats du compte de gestion 2009 présenté par M. le Trésorier de CERNAY, parallèlement au compte administratif de la commune, et qui laisse apparaître les chiffres ci-après :

- Section de fonctionnement	Excédent de clôture de	683 660,81 €
- Section d'investissement	Excédent de clôture de	117 738,54 €

Il en résulte un excédent global de 801 399,35 € qui correspond au résultat de clôture du compte administratif adopté par l'assemblée au point précédent et qui confirme une situation financière paradoxale liée aux modalités de financement de la réhabilitation de la toiture de l'église.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2009 présenté par M. le Trésorier de CERNAY et charge le maire de contresigner la page de clôture du document comptable.

4. - AFFECTATION DU RESULTAT 2009 – BUDGET COMMUNAL

Considérant le compte administratif de l'exercice 2009

Considérant le compte de gestion présenté par M. le Trésorier de Cernay

Considérant le besoin de financement en section investissement

Considérant le montant des restes à réaliser de l'exercice 2009

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 683 660,81 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

-Résultat de l'exercice	358 044,65 €
-Résultats antérieurs reportés	325 616,16 €
-Résultat global à affecter	683 660,81 €

SOLDE D'INVESTISSEMENT REPORTE	
Solde d'exécution	117 738,54 €
SOLDE DES RESTES à REALISER D'INVESTISSEMENT	
	- 631 500,00 €
DETAIL DE L'AFFECTION	
Affectation au compte 1068 en investissement	513 761,46 €
Report en fonctionnement Article R002	169 899,35 €

5. - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF, DU COMPTE DE GESTION ET AFFECTATION DU RESULTAT 2009

Mme Noëlle TITTEL présente le compte administratif du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2009, approuvé par le Conseil d'Administration dans sa séance du 26 janvier 2010 et qui se récapitule comme suit :

DEPENSES	4 718,08 €
RECETTES	14 111,99 €
EXCEDENT DE CLOTURE	9 393,91 €

Cet excédent s'explique par une subvention communale importante en 2009 qui ne sera pas reconduite cette année, un transfert de dépenses sur 2010 et un faible nombre de dossiers à traiter au courant de l'exercice écoulé.

Les élus prennent acte :

- que le compte de gestion de M. le Trésorier laisse apparaître un excédent de clôture du même montant
- qu'en l'absence de section d'investissement, il convient de reporter l'intégralité de l'excédent au report en fonctionnement de l'exercice 2010, article 002

Après délibération, les conseillers municipaux, membres du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité, ratifient le compte administratif, le compte de gestion et l'affectation de résultat 2009 comme indiqué ci-dessus susdit.

6. - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE – EXERCICE 2010

a) APPROBATION DU DOCUMENT BUDGETAIRE

Monsieur Claude BURGER fait une présentation détaillée du projet de Budget Primitif 2010, analysé en séance de commissions réunies du 17 mars 2010 et dont un exemplaire a été remis à chacun des élus, et qui s'établit comme suit :

DEPENSES TOTALES	3 176 600,00 €
FONCTIONNEMENT	1 426 600,00 €
Dépenses réelles	1 014 300,00 €
Versement à la section Investissement	412 300,00 €
INVESTISSEMENT	1750 000,00 €
Dépenses réelles	751 600,00 €
Restes à réaliser 2009	998 400,00 €

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26.3.2010

RECETTES TOTALES	3 176 600,00 €
FONCTIONNEMENT	1 426 600,00 €
Recettes réelles	1 256 701,00 €
Excédent reporté	169 899,00 €
INVESTISSEMENT	1 750 000,00 €
Solde d'investissement reporté	117 738,00 €
Recettes réelles	339 301,00 €
Affectation résultat	513 761,00 €
Virement de la section Fonctionnement	412 300,00 €
Restes à réaliser 2009	366 900,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2010 comme indiqué ci-dessus.

b) RECONDUCTION REGIME INDEMNITAIRE ET PRIME DE FIN D'ANNEE EN FAVEUR DU PERSONNEL COMMUNAL

Les indemnités complémentaires aux rémunérations statutaires du personnel communal sont régies par la délibération du Conseil Municipal du 10 mai 2004 prise en vertu des décrets n° 2002-60 et suivants du 14 janvier 2002 ainsi que leurs différents textes d'application portant notamment modification du régime indemnitaire institué en 1992 en faveur des fonctionnaires territoriaux.

Il est proposé de reconduire pour 2010, le dispositif actuel qui se récapitule comme suit :

I – REGIME INDEMNITAIRE

- 1) L'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (I.F.T.S.)

Coefficient multiplicateur arrêté = 3

- 2) L'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.)

Coefficient multiplicateur arrêté = 6

II – PRIME DE FIN D'ANNEE

La prime de fin d'année, résultant des dispositions de loi n° 84.53 du 26.1.1984, est versée à l'ensemble des agents avec le traitement du mois de novembre ou avec le dernier traitement pour le personnel cessant ses fonctions en cours d'année.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la reconduction du régime indemnitaire et de la prime de fin d'année en faveur du personnel communal selon les dispositions actuellement en vigueur et charge le maire de l'établissement des arrêtés portant attribution des primes respectives aux agents concernés pour l'année 2010.

c) APPROBATION DU TABLEAU DES SUBVENTIONS

M. Claude BURGER donne lecture des propositions de subventions 2010 élaborées en commission des finances et dont un exemplaire est remis à chaque élu.

Ces propositions s'établissent comme suit :

- subvention C.C.A.S.	5 000,-€
- subvention aux sociétés locales et à divers organismes	35 000,-€

	40 000,-€

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26.3.2010

Le tableau de subvention laisse apparaître pour le moment plusieurs lignes de subvention sans affectation précise que le Conseil Municipal attribuera en cours d'année en fonction des projets ou demandes présentés à la municipalité.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le montant total des subventions 2010 qui s'élève à 40 000,-€ et autorise le maire à établir les mandats correspondants aux organismes et associations bénéficiaires figurant au tableau annexé au Budget Primitif.

d) FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES

M. Claude BURGER indique que le budget primitif 2010 prévoit une somme de 492 500,- € (hors compensations de l'Etat) au titre des impositions nécessaires à mettre en recouvrement pour l'année 2010 et donne les informations sur les modalités de détermination des taxes locales.

Il indique également qu'en application de l'article 2 de la loi de finances pour 2010 relatif à la suppression de la taxe professionnelle, l'Etat a instauré un mécanisme transitoire de compensation qui permettra à la commune de bénéficier, au titre de l'exercice 2010, d'une dotation intitulée « compensation relais » garantissant à la collectivité un montant équivalent au taux de TP existant de 2009 appliqué sur les bases actualisées de 2010.

Néanmoins, la commune étant sur le point d'engager plusieurs projets structurants (Extension salle KRAFFT, aménagement carrefour Centre d'Art), la commission propose d'appliquer une augmentation de taux, exclusivement sur la taxe foncière sur les propriétés bâties, notant au passage que l'ensemble des taux n'a subi, au cours des 5 dernières années, qu'un seul relèvement de 1 %, appliqué uniformément aux quatre taxes en 2006.

Par conséquent, il propose aux élus de voter les taux suivants :

- taux de la taxe d'habitation	6,41 %
- taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties	9,58 %
- taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties	63,55 %
- taux de la taxe professionnelle	9,00 %

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les propositions susdites.

M. le Maire propose une interruption de séance à 21h45 pour laisser la parole aux auditeurs ; après diverses interventions, la séance officielle reprend à 21h50.

7. - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DU C.C.A.S. – EXERCICE 2010

Le Conseil d'Administration du Centre communal d'Action Sociale s'est réuni le 26 janvier 2010 pour arrêter les propositions du budget 2010.

Mme Noëlle TITTEL dresse le détail des dépenses budgétaires et précise que la subvention communale, qui assure en grande partie la couverture financière du CCAS, est nettement en retrait, l'enveloppe prévisionnelle 2009 n'ayant été que faiblement entamée, dégageant ainsi un excédent de clôture de 9 393,91 € qui est réinjecté dans le budget de l'exercice en cours.

Les propositions pour 2010 portent sur les chiffres suivants :

DEPENSES	14 893,91 €
RECETTES	14 893,91 €

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26.3.2010

Elle donne également connaissance des propositions de subventions à attribuer par le CCAS, d'un montant de 1 800,- € dans le cadre de ses actions de solidarité locale :

- Association d'aide aux personnes âgées (APALIB)	1 000,-€
- Association « Les Restos du Cœur »	400,-€
- Banque alimentaire du Haut-Rhin	400,-€

Dans la séance du 26 janvier 2010, le Conseil d'Administration du CCAS a également décidé d'attribuer une aide exceptionnelle de 500,- € à l'Association Terre des Hommes Alsace pour le compte des sinistrés du séisme de HAITI à titre de soutien dans des opérations de reconstruction d'écoles ou d'orphelinats.

Après délibération, les conseillers municipaux, membres du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité,

- approuvent le projet de budget 2010 comme indiqué ci-dessus
- approuvent les subventions aux organismes indiqués ci-dessus, d'un montant global de 2 300,- € et charge le maire, président du Conseil d'Administration du CCAS, du mandatement.

8. - PLACETTE IMPERIALE - CREATION D'UNE ZONE HUMIDE AUX ABORDS DE L'ALLMENDBAECHE

Point présenté par Pierre TETTAMANZI

Dans le cadre du Plan de Gestion des Espaces Ruraux et Périurbains (GERPLAN) de la Communauté de Communes de CERNAY et Environs, des propositions d'aménagement de portions de cours d'eau, en zone de plaine, élaborées par ECOSCOOP, ont été présentées au Syndicat Mixte de la Région de SOULTZ-ROUFFACH.

Pour WATTWILLER, une des propositions du GERPLAN porte sur un projet de réaménagement de la placette impériale, terrain communal d'environ 400 m² situé le long de l'itinéraire cyclable, aux abords immédiats de l'Allmendbaechle qui est la continuité du Silberlochrund en plaine.

L'objectif du projet consiste à retravailler l'espace en créant une sur largeur qui permettrait de développer une zone humide, et de casser l'aspect linéaire du ruisseau, en somme, redonner le vrai visage d'un cours d'eau.

Les travaux, envisagés pour le printemps 2010, sont estimés à 7 500,- € et le financement sera pris en charge à raison de 60 % par le Syndicat Mixte et de 40 % par le Conseil Général, la Commune ne s'impliquant que par la mise à disposition du foncier.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- donne son accord pour la réalisation d'un aménagement environnemental sur la placette impériale
- autorise le maire à signer tous documents relatifs à l'exécution du projet
- charge la commission « Environnement » du suivi de l'opération en concertation avec le chargé de mission de la CCCE

9. - COMMUNICATIONS

Le Maire revient sur la réunion du jury de l'opération « QUARTIER INNOVANT » de cet après-midi. Il indique que le jury a été confronté à trois projets très intéressants mais d'approche différente donc difficilement comparables.

Au lieu de précipiter sa décision, le jury a souhaité se donner le temps et de se retrouver le lundi 29 mars prochain pour arrêter le classement, déterminant pour l'attribution des primes.

10. - DIVERS

a) ATTRIBUTION D'UNE GRATIFICATION A UNE STAGIAIRE

Point présenté par Noëlle TITTEL

Melle Jessica LEVEQUE, élève en section PRO SECRETARIAT au Lycée Charles POINTET à THANN, a effectué un stage de trois semaines en mairie afin de se familiariser avec le milieu professionnel.

Pendant son séjour au secrétariat, Melle LEVEQUE a réalisé un travail diversifié et efficace, enrichissant pour la suite de sa formation au métier de secrétaire.

Compte tenu de son implication dans l'équipe administrative, les commissions proposent de lui attribuer une gratification à titre de reconnaissance.

Des crédits sont disponibles au Budget Primitif 2010, art. 6714.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue une gratification exceptionnelle de 100,-€ (cent euros) à Melle Jessica LEVEQUE.

b) SUITE

M. Claude BURGER signale qu'une nouvelle édition de l'opération « a Friejohr fer unseri Sproch » a été initiée cette année et fait part d'une petite composition personnelle en dialecte.

M. le Maire invite les élus à participer à la cérémonie de passation de commandement au Corps des Sapeurs-Pompiers qui aura lieu le lendemain à 10h à la caserne des Pompiers.

Madame Régine JUTKOWIAK rappelle le concert des Rameaux du dimanche 28 mars 2010 à l'Eglise.

Personne ne demandant plus la parole, le Maire clôt la séance à 22h15.

MULLER Jacques		TITTEL Noëlle	
BURGER Claude		BARMES Pierre	
ROGEON Olivier		SCHMITT Anne	
WETTERER Bernard		SCHAAD Thomas	
JUTKOWIAK Régine		TETTAMANZI Pierre	
MENET Hubert		GIGNET Eric	
POUPELLE Claudine		BRIAND Anne	
FELTZ Jean-Joseph		PELKA Jean-Claude	
JOSTE Jean-Pierre		MULLER M. Roselyne	
SCHROEDER Albert			